LYCÉE FRANÇAIS Jules Supervielle Montevideo, Uruguay

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ETABLISSEMENT Nº 2
Année scolaire 2026
Jeudi 25 juin à 17h30

Accueil : 17h30
QUORUM: atteint 14/15 membres avec droit de vote.
Total présents : 18

MEMBRES	FONCTION	PRÉSENTS	SUPPLÉANT	PRÉSENTS
Mme ARNOUX Laurence	COCAC	exc.		
Mme GRECO Thierry	Proviseur			
M. CUIN TAFFIN Christophe	Proviseur-adjoint			
Mme CAUSSI Marga	DAF			
M. PRAT Thibault	Directeur École Primaire			
M. LAGRANGE Nicolas	Consul			
Mme SCHORR Ghilda	Représentant des Anciens élèves	exc.		
M. BIURRUN Martín	Conseiller des français de l'étranger	exc.	Mme RAMAZZI ~~Federica~~ Frédérique	
M. CUKERMAN Diego	Président SFE	exc.	M. PEREZ Ignacio	exc.
M. GONZALEZ Xosé	Vice-président SFE	exc.	Mme FIERRO Agustina	exc.
Mme HEGUY Ma. Laura	Directrice du primaire des études uruguayennes			
Mme CÓCCARO Adriana	Directrice du secondaire des études uruguayennes			
M. WEISMAN Adrián	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	exc.	Mme ESNAULT Adeline	
M. MACCARIO Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation		M. TRAORÉ Gahi	
M. CLÉNET Gildas	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	exc.	M. PENADES Guillermo	
Mme CLAVARÉS Soledad	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation		Mme FOURNIÉ Julie	
M. REVERDITTO Diego	Représentant des personnels administratifs et de service		Mme Virginia BORBA	
Mme ALLAIN Claire	Représentant des parents		Mme YAQUES Anabella	
Mme SIDDELEY Catherine	Représentant des parents		Mme Vanessa ESTEBAN	
M. CARBAJAL Daniel	Représentant des parents		M. DI MURRO Massimiliano	
Mlle Martina LOPEZ	Représentant des élèves		M. Badis GRECO	
M. GUTIERREZ Matías	Représentant des élèves		Mlle GRECO Nour	

15 membres (quorum = 8)

Ouverture de la séance

Le proviseur ouvre la séance à 17h30 après avoir constaté que le quorum est atteint. Il remercie l'ensemble des membres présents et sollicite leur accord pour l'enregistrement de la séance afin de faciliter la rédaction du présent compte rendu. Aucun membre ne s'y oppose.

La conseillère de coopération et d'action culturelle, retenue à Paris dans le cadre d'une mission de service, est excusée.

En introduction, le proviseur rappelle que le Conseil d'établissement se réunit au minimum trois fois par an. Il souligne que cette séance, volontairement resserrée, a principalement vocation à informer les représentants de la communauté scolaire sur plusieurs dossiers en cours. Il annonce que le prochain Conseil d'établissement, prévu en novembre, sera consacré à des sujets structurants pour la rentrée 2027 : préparation de la structure pédagogique, évolution des emplois, éventuels gels ou suppressions de postes ainsi que les questions budgétaires et tarifaires.

Le proviseur présente ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour conformément à la convocation adressée aux membres du Conseil d'établissement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV du CE du 23/04/26
3. Point instances :
    a. Point Conseil d'école du 16/06/2026
    b. Point Conseil pédagogique du second degré du 17/06/2026
    c. Point CVC du 09/06/2026 et CVL du 11/06/2026
4. Point recrutement : personnels détachés et locaux
5. Rénovation du bâtiment : avancée du projet
6. Convention AEFE
7. Point agenda : évènements passés et à venir
8. Questions diverses.

Aucune demande de modification ou d'ajout n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est soumis au vote.

Adoption de l'ordre du jour :

Nombre de votants : 14 Opposition : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2. Approbation du PV du CE du 23/04/26

Adoption du dernier procès verbal :

Nombre de votants : 14 Opposition : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3. Point sur les instances

a. Point Conseil d'école du 16/06/2026

Le directeur du premier degré présente les principaux enseignements du dernier Conseil d'école.

Elle indique que cette instance a fait l'objet d'une évolution importante de son fonctionnement. L'objectif poursuivi est de faire évoluer le Conseil d'école d'une simple instance d'information vers un véritable espace de réflexion collective et de construction de propositions.

Dans cette perspective, une large partie de la réunion a été consacrée à un thème unique : la santé mentale des élèves.

Durant près de trois quarts d'heure, parents d'élèves, enseignants et équipe de direction ont échangé afin d'identifier des pistes d'action susceptibles d'être mises en œuvre collectivement.

Les discussions ont notamment conduit à plusieurs orientations :

- développer une information régulière à destination des familles ;
- diffuser des fiches thématiques portant sur des sujets tels que les écrans, le sommeil, l'alimentation ou encore le développement de l'enfant ;
- proposer des ressources scientifiques reconnues, notamment issues de l'OMS, afin d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- valoriser les compétences professionnelles de certains parents susceptibles d'intervenir ponctuellement sur ces thématiques.

Il est souligné que de nombreux parents expriment un besoin d'accompagnement et de repères concernant les évolutions des enfants selon leur âge. L'établissement souhaite répondre à cette attente sans adopter une posture prescriptive mais en mettant à disposition des ressources fiables.

Le Conseil d'école s'est ensuite poursuivi par une présentation des principaux projets pédagogiques conduits dans les classes, illustrée par des photographies permettant aux représentants des parents de mieux appréhender la richesse des activités menées dans le premier degré.

Le proviseur complète cette présentation en soulignant que cette évolution méthodologique constitue désormais un axe de travail pour l'ensemble des instances de l'établissement.

L'ambition est que les conseils ne soient plus uniquement des lieux de restitution d'informations mais deviennent de véritables espaces de travail collectif où les représentants de la communauté éducative construisent ensemble des réponses aux problématiques rencontrées.

Cette logique est appelée à être progressivement déclinée au sein :

- du Conseil d'établissement ;
- des conseils de classe ;
- des différentes instances de concertation.

Le proviseur insiste sur l'intérêt de profiter de la présence simultanée des enseignants, des représentants des parents et de la direction pour élaborer des stratégies communes, notamment concernant le suivi de certains élèves ou la conduite des projets pédagogiques. Il souligne que cette première expérimentation a démontré une participation beaucoup plus active des représentants des parents et des enseignants, chacun ayant apporté des propositions concrètes.

b. Point Conseil pédagogique du second degré du 17/06/2026

Le proviseur-adjoint présente ensuite les principaux travaux du Conseil pédagogique du 17 juin 2026.

Il rappelle qu'un support de présentation avait été transmis en amont aux coordonnateurs de discipline afin de favoriser la préparation des échanges au sein des équipes pédagogiques avant la réunion.

Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

Organisation des examens

Le calendrier des examens de fin d'année a été présenté et expliqué aux équipes.

Une attention particulière a été portée à l'organisation des élèves de Terminale, qui bénéficieront de plusieurs journées libérées avant le début des épreuves afin de favoriser leurs dernières révisions.

Bilan des rencontres familles-enseignants

Un premier bilan des rencontres individuelles organisées au mois de mai est dressé.

Le dispositif est jugé globalement satisfaisant, tout en faisant apparaître plusieurs pistes d'amélioration qui feront l'objet d'une réflexion collective pour les prochaines éditions.

Préparation de la rentrée

Les équipes ont également travaillé sur différents ajustements de fonctionnement pédagogique, notamment concernant :

- l'organisation des évaluations ;
- la coordination entre disciplines ;
- l'amélioration de la circulation des informations ;

- l'anticipation des échéances pédagogiques.

Santé mentale et climat scolaire

Dans le prolongement des travaux engagés au Conseil d'école, le Conseil pédagogique a également abordé les questions relatives à la santé mentale des élèves.

Le proviseur-adjoint présente les différentes enquêtes anonymes conduites auprès des élèves afin de mieux connaître leurs préoccupations.

Une première enquête est destinée aux élèves du premier degré et porte notamment sur :

- le stress ;
- la gestion des émotions ;
- les habitudes alimentaires ;
- le sommeil ;
- les écrans ;
- la socialisation.

Une seconde enquête, conduite auprès des élèves de Terminale, concerne les comportements à risque, notamment la consommation d'alcool.

Les premiers résultats montrent que les représentations des élèves concernant les pratiques de leurs camarades sont souvent éloignées de la réalité. Cette analyse doit permettre de construire des actions de prévention davantage fondées sur des données objectives que sur des perceptions collectives.

Le proviseur-adjoint insiste sur la nécessité de développer une politique de prévention reposant sur la connaissance des comportements réels des élèves plutôt que sur des idées reçues.

c. Point CVC du 09/06/2026 et CVL du 11/06/2026

Les représentants présentent les principaux projets portés par les élèves.

Les échanges mettent en évidence une implication croissante des élus dans la vie de l'établissement.

Parmi les actions évoquées figurent :

- les projets d'amélioration du cadre de vie ;
- les actions de sensibilisation conduites auprès des élèves ;
- les propositions relatives au développement durable ;
- la participation aux événements culturels de l'établissement.

Le proviseur souligne la qualité du dialogue engagé avec les représentants des élèves et encourage la poursuite de cette dynamique participative.

4. Point recrutement : personnels détachés et locaux

Le proviseur présente un état d'avancement des recrutements en vue de la rentrée 2026.

Il rappelle que la campagne de recrutement est désormais largement finalisée et que l'établissement connaît à présent les mouvements de personnels, tant parmi les personnels détachés que parmi les personnels recrutés sous contrat local.

L'objectif de cette présentation est d'informer officiellement les représentants des différentes composantes de la communauté scolaire sur les évolutions de l'équipe pédagogique et administrative.

Les différents départs sont rappelés ainsi que les nominations déjà validées. Les recrutements effectués ont permis de pourvoir l'ensemble des postes identifiés comme vacants dans des délais satisfaisants.

Le proviseur souligne que, dans un contexte international où les recrutements deviennent parfois complexes, le lycée conserve une capacité d'attractivité qui permet de maintenir un haut niveau de qualification des personnels recrutés.

Les échanges permettent également de rappeler que la politique de recrutement poursuit plusieurs objectifs :

- assurer la continuité pédagogique ;
- préserver la stabilité des équipes ;
- maintenir un niveau d'exigence conforme aux attentes de l'AEFE ;
- favoriser une bonne articulation entre personnels détachés et personnels de droit local.

Les représentants prennent acte de ces informations sans observation particulière.

5. Rénovation du bâtiment : avancée du projet

Le proviseur présente ensuite un point d'étape concernant le projet de rénovation des infrastructures de l'établissement.

Il rappelle que ce projet constitue l'un des dossiers majeurs engagés par le lycée afin d'améliorer durablement les conditions d'accueil des élèves et des personnels.

Les travaux programmés durant les vacances de juillet concernent principalement les opérations préparatoires nécessaires à la poursuite du chantier.

L'équipe de direction indique que le calendrier est, à ce stade, respecté.

Les interventions prévues pendant la fermeture estivale permettront de limiter autant que possible les perturbations lors de la reprise des cours.

Les membres du Conseil sont informés que la conduite du projet demeure suivie de manière très régulière afin d'anticiper les éventuelles difficultés techniques ou organisationnelles.

Les représentants saluent l'avancée progressive du projet et prennent acte des informations communiquées.

6. Convention AEFE

Le proviseur informe officiellement le Conseil que la nouvelle convention liant l'établissement à l'AEFE a été signée.

Cette signature est intervenue après validation par les instances compétentes de la Société Française d'Enseignement, en présence de Madame l'Ambassadrice de France.

Cette étape marque une avancée importante pour la stabilité institutionnelle de l'établissement.

Le proviseur précise toutefois que cette signature ne met pas fin aux évolutions actuellement engagées au niveau du réseau AEFE.

Dans ce contexte, la direction poursuivra une veille attentive et informera régulièrement les représentants du Conseil d'établissement de toute évolution susceptible d'avoir des conséquences sur le fonctionnement du lycée.

Les membres du Conseil prennent acte de cette information.

7. Axes prioritaires de l'établissement

Au-delà des points inscrits à l'ordre du jour, le proviseur souhaite mettre en perspective plusieurs priorités stratégiques qui structurent désormais l'action de l'établissement.

Le premier axe concerne la santé mentale.

Le proviseur rappelle que cette thématique irrigue désormais l'ensemble des instances de l'établissement.

Il souligne la volonté de développer une véritable culture de la prévention reposant sur :

- une meilleure connaissance des besoins des élèves ;
- un accompagnement renforcé des familles ;
- le développement d'actions de sensibilisation ;
- la diffusion d'informations scientifiques validées.

Les enquêtes anonymes conduites auprès des élèves constituent un premier outil permettant d'objectiver certaines situations et d'adapter les réponses éducatives.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention et non de contrôle.

Le second axe prioritaire concerne la sécurité.

Le proviseur rappelle que, même si l'Uruguay demeure un pays relativement préservé, les établissements scolaires français doivent appliquer les mêmes exigences de préparation que l'ensemble du réseau AEFE.

Les équipes travaillent actuellement à la mise à jour des protocoles relatifs aux situations d'intrusion.

Il est précisé que ces dispositifs ne concernent pas uniquement le risque terroriste mais également des situations plus ordinaires susceptibles de se produire dans un établissement scolaire, telles que :

- conflits familiaux ;
- intrusions de personnes extérieures ;
- comportements menaçants ;
- situations exceptionnelles nécessitant une mise en sécurité rapide.

Un exercice était initialement envisagé avant les vacances d'hiver.

Après réflexion, l'équipe de direction a choisi de le reporter.

Cette décision est motivée par deux considérations.

D'une part, il apparaît nécessaire de retravailler les protocoles afin qu'ils soient parfaitement adaptés au contexte de l'établissement.

D'autre part, la direction souhaite expliquer préalablement aux familles et aux élèves le sens de cette démarche afin d'éviter toute inquiétude inutile.

Le proviseur rappelle que se préparer à un risque ne signifie pas considérer celui-ci comme imminent.

Il compare cette démarche aux dispositifs d'assurance : on espère ne jamais avoir à les utiliser, mais leur existence permet d'être prêt en cas de besoin.

Cette pédagogie de la prévention devra accompagner la mise en œuvre des futurs exercices.

Au cours des échanges qui suivent, plusieurs représentants saluent cette volonté d'anticipation tout en soulignant l'importance d'une communication claire avec les familles afin d'éviter les interprétations anxiogènes.

Le proviseur confirme que cette communication constituera un préalable indispensable à toute mise en œuvre des nouveaux protocoles.

8. Point agenda : évènements passés et à venir

Le proviseur présente les principaux rendez-vous qui marqueront la fin de l'année scolaire ainsi que les premières échéances de la rentrée.

Il remercie l'ensemble des équipes pour leur implication dans les nombreuses manifestations organisées au cours des dernières semaines, soulignant la richesse des projets pédagogiques, culturels et sportifs conduits dans l'établissement.

Il indique ensuite que plusieurs temps forts sont d'ores et déjà en préparation.

Organisation d'une journée des cultures

Le Conseil est informé de la préparation d'un nouvel événement destiné à valoriser la diversité culturelle qui caractérise le Lycée Jules Supervielle.

L'objectif est d'organiser, au cours de la première quinzaine d'octobre, une journée réunissant élèves, familles et personnels autour de la richesse des nationalités représentées dans l'établissement.

Le projet prévoit notamment :

- la tenue de stands animés par les familles ;
- la présentation de spécialités culinaires, d'objets artisanaux et de traditions culturelles ;
- la participation des représentations diplomatiques lorsque cela sera possible ;
- des animations permettant aux élèves de mieux découvrir les différentes cultures présentes au sein du lycée.

Le proviseur souligne que cette initiative répond à une ambition éducative forte : faire de la diversité culturelle un facteur de cohésion plutôt qu'un motif de repli identitaire.

Dans un contexte international parfois marqué par les tensions, l'établissement souhaite promouvoir une approche positive de la pluralité des cultures en faisant de cette diversité un élément fédérateur de la communauté scolaire.

Les 130 ans du lycée

Le Conseil est également informé que l'année scolaire prochaine sera marquée par la célébration du **130e anniversaire du Lycée Français Jules Supervielle**.

Le proviseur rappelle qu'il s'agit du plus ancien établissement français d'Amérique latine et de l'un des plus anciens du réseau AEFE.

À cette occasion, un programme spécifique sera élaboré tout au long de l'année.

Les représentants des différentes composantes de la communauté éducative seront associés à la préparation des manifestations qui permettront de mettre en valeur l'histoire de l'établissement ainsi que son rayonnement au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

9. Questions diverses

Deux questions diverses, auxquelles s'ajoute un message de remerciement transmis par un représentant, sont examinées en fin de séance.

Communication avec les familles

Les échanges conduisent le proviseur à rappeler plusieurs principes concernant les modalités de communication entre l'établissement et les familles.

À la suite de certaines situations récentes ayant suscité des réactions importantes sur les réseaux de messagerie entre parents, notamment via WhatsApp, il rappelle que la direction demeure pleinement disponible pour répondre aux interrogations des familles.

Toutefois, il souligne que certaines informations relayées dans ces échanges ne correspondaient pas à la réalité des faits constatés par l'établissement.

Le proviseur insiste sur la nécessité de privilégier un dialogue direct avec les services du lycée afin d'éviter la diffusion d'informations inexactes susceptibles d'alimenter des incompréhensions.

Il rappelle que les émotions suscitées par certaines situations peuvent être parfaitement légitimes et entendues, mais qu'elles ne doivent pas conduire à des interprétations ou à des conclusions hâtives.

Responsabilités respectives de la direction et des représentants

À cette occasion, le proviseur rappelle le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent les décisions prises par la direction.

Il souligne que le Lycée Français Jules Supervielle est une association gestionnaire dotée d'instances représentatives, mais que toutes les décisions de fonctionnement ne relèvent pas de la consultation systématique du Conseil d'établissement ou des représentants des familles.

Il distingue ainsi :

- les sujets qui relèvent de la gouvernance collective ;
- les décisions opérationnelles relevant de la responsabilité de la direction.

À titre d'exemple, les modalités d'organisation d'un prestataire extérieur ou la gestion quotidienne des services relèvent des compétences de l'équipe de direction.

En revanche, lorsque les familles expriment des préoccupations portant sur la qualité d'un service rendu, ces observations sont pleinement prises en considération.

Le proviseur cite notamment l'exemple de la surveillance de l'entrée de l'école maternelle.

À la suite des remarques formulées par plusieurs familles, un renforcement du dispositif a été décidé par l'établissement, illustrant la volonté de la direction d'adapter son organisation lorsque des besoins nouveaux apparaissent.

Il souligne néanmoins que cette écoute des représentants ne saurait être assimilée à un transfert de responsabilité décisionnelle.

Le dialogue demeure essentiel, mais il s'exerce dans le respect des compétences propres de chacun.

Climat de confiance

Les représentants des parents réaffirment leur attachement à une communication régulière et transparente.

L'ensemble des échanges met en évidence une volonté commune de maintenir un dialogue constructif entre les familles, les personnels et l'équipe de direction.

Le proviseur conclut en rappelant que la confiance réciproque constitue une condition essentielle au bon fonctionnement de l'établissement.

Clôture de la séance

Aucune autre question n'étant soulevée, le proviseur remercie l'ensemble des membres pour la qualité des échanges, leur esprit constructif et leur implication dans la vie de l'établissement.

Il rappelle que le prochain Conseil d'établissement se tiendra **le 12 novembre 2026** et sera principalement consacré à la préparation de la rentrée scolaire 2027, notamment aux questions relatives à la structure pédagogique, aux emplois, aux moyens et aux orientations budgétaires.

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07

Le Présent

Le Proviseur